



LE PRÉSIDENT DU CONSEIL
EXECUTIF

Sous la référence : 2405227



Fort-de-France, le

- 0 SEP. 2017

OBJET : Problématique des contrats aidés en Martinique

Monsieur le Premier Ministre,

Par la présente, j'ai l'honneur d'attirer votre attention sur la question du dispositif de contrats aidés de type Contrat Unique d'Insertion - Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CUI-CAE) en Martinique.

La Collectivité Territoriale de Martinique (CTM) et l'Etat ont signé une convention annuelle d'objectifs et de moyens 2017 « relative à la mobilisation d'aides aux postes en faveur de l'insertion des bénéficiaires du RSA dans le secteur non marchand et dans le secteur de l'activité économique ».

Pour rappel, cette convention fixe les conditions d'engagement de la CTM et de l'Etat, d'optimisation de leurs interventions financières et prévoit pour le secteur non-marchand, un contingent de 500 CUI CAE, renouvellements compris.

Les personnes bénéficiant de ce dispositif sont par définition dans des situations de précarité avérée et trouvent dans les emplois aidés une solution palliative, jusqu'à meilleure fortune.

Monsieur Edouard PHILIPPE
Premier Ministre
Cabinet du Premier Ministre
57 rue de Varenne
75700 PARIS

../..

Or, l'annonce par le Gouvernement d'une diminution drastique de l'effectif de contrats aidés fait naître les plus grandes inquiétudes chez tous les acteurs associatifs, éducatifs, sociaux qui, pour assurer leur service à la population, y ont un recours légitime.

De plus, cette annonce, faite dans un contexte de rentrée scolaire, laisse craindre la plus grande perturbation dans les collèges et lycées notamment, à la charge de la CTM, pour l'accomplissement des missions tant de l'Etat (surveillance, encadrement, vie scolaire) que de la Collectivité (accueil, entretien, service de demi-pension).

Aussi, eu égard à l'impact prévisible d'une telle décision sur l'équilibre socio-professionnel local, j'attire solennellement votre attention sur la nécessité de préciser d'urgence les mesures dérogatoires, retenues pour la Martinique, comme vous l'avez annoncé.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de ma haute considération.

Le Président du Conseil Exécutif de la
Collectivité Territoriale de Martinique

Alfred MARIE - JEANNE

